

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune FOUCHERANS

Séance du 02 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Félix MACARD, Maire.

Etaient présents : Serge BEJEAN – Philippe BLANCHARD – Patrice BON - Jean-Luc CROISERAT – Sophie FREBAULT - Virginia FUMEY – Nathalie GOUHOT – Chantal GUILLEMARD - Félix MACARD – Monique PROST – Michel RIGOLET – Christine RIOTTE – David TETU.

Absents (es) excusés (es) :

Annick COTTET (Procuration à Serge BEJEAN), Pascal HOFFMANN (Procuration à Félix MACARD), Marie-Aude NIEL (Procuration à Virginia FUMEY), Elisabeth JUGE (Procuration à David TETU).

Absents (es) :

Patrick BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Gérald SEGUIN.

M. Serge BEJEAN a été nommé(e) secrétaire.

Nombre de  
conseillers

- en exercice : 19
- présents : 13
- votants : 17
- absents : 6
- exclus :

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTE pour l'année 2019 et 2020, les tarifs suivants :

Date convocation :

26 juin 2018

Date d'affichage :

05 juillet 2018

OBJET :

D7 – 02072018

TARIFS DE LOCATION  
DES SALLES

2019 ET 2020

SALLE DES FETES (caution 400 €)

	Foucherans	Extérieur	Forfait déchets
Weekend	380	600	25
Journée (avec repas le midi uniquement)	270	430	25
Arbres de Noël, réunions, assemblées générales, animations culturelles (sans vaisselle)°		206	
Départ en retraite, noces d'or et anniversaire mariage 55-60-65-70-75-80, anniversaire 90 ans et plus	50		
Jour supplémentaire (à partir du 3 <sup>ème</sup> )	75	75	

1 – Les associations locales bénéficient d'une gratuité annuelle de la salle mais facturation du forfait déchets à 25 € ;

2 – En cas de location à la journée en weekend :

- Le samedi : la salle doit être libérée et nettoyée pour le dimanche au plus tard à 9 h. Le personnel municipal d'astreinte récupérera la clef et s'assurera de la propreté à cette heure,
- Le dimanche : la clef sera remise par le personnel municipal d'astreinte à 9 h.

3 – Pas de location pour 2 repas à 2 locataires différents le même weekend.

4 – Le préau de l'école n'est plus mis à disposition compte tenu des travaux de mise en sécurité réalisés à l'école avec vidéo surveillance, interphone, ...). Par contre, les chapiteaux sont autorisés sur le parvis de la SDF sans perforation du sol ou des murs)°

5 – Gratuité en fonction de l'occupation de la salle des fêtes pour un décès,

6 – Fixe la caution de la salle des fêtes à 400 €.

SALLES MAISON DES SPORTS

Réservées aux habitants de Foucherans – maxi 30 personnes – salles libérées à 22 h	
Journée	40

ADOpte A L'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
F. MACARD

